

**COMPTE RENDU DE LA REUNION
DU SIVOM DU PAYS DE VAULX
DU 07 JUILLET 2011**

Etaient présents : FAURE Jean-Paul
MERE Philippe
BATTAIL Sylvie (suppléante)
TARRO-TOMA Georgette
BARRÉ Jean-Claude
CASSAGNE Thierry
LEON Jean-Louis
RAVANAT Jean-Luc
REYNIER-POETE Patrick

Etaient excusés : BARNEL Annick
BRUN Michel
PELLISSIER Francis (suppléant)

Ordre du jour : Cantine
Compte-rendu du conseil d'école
Informations et questions diverses

COMPTE-RENDU DE LA REUNION DU 26/05/2011

Convention entre la commune de Notre Dame de Vaulx et le Sivom du Pays de Vaulx

Sylvie Battail demande si la convention a été signée, car il était convenu de sa lecture par les élus avant sa signature.

Jean-Paul Faure répond qu'elle a été signée et donne lecture de l'article 5 de cette convention.

Le compte-rendu de la réunion du 26 mai 2011 est approuvé par les membres du comité syndical.

CANTINE

Patrick Reynier-Poète fait part de la demande du relais de Chantelouve d'augmenter le tarif de la cantine à la rentrée scolaire.

Depuis longtemps, il touchait une subvention du conseil général pour l'animation pendant le midi. Cette subvention a été supprimée.

Le prix du repas payé par le Sivom est de 3,30 € + 470 € sur 10 mois (c'est cette facturation qui lui permettait de toucher la subvention du conseil général), ce qui représente environ 4,30 € le repas.

Pour les élèves de Laffrey, Chantelouve facture 5,50 € le repas sans quotient familial. Le Sirp de Laffrey lui verse 17 000 € par an et Chantelouve assure le transport, la garde des 2 heures le midi.

M. Mallier considère son prix de revient à 5,50 € le repas ; à 4,30 €, il ne s'en sort plus.

.../...

Patrick Reynier-Poète propose de passer le repas à 4,80 €.

Plusieurs questions sont à poser : est-ce que le Sivom accepte l'augmentation du relais de Chantelouve, est-ce que le Sivom répercute ou pas l'augmentation sur le tarif des parents ?

Si le Sivom prend en charge l'augmentation de 0,50 € par repas, cela représente 2 250 € à l'année. Il existe déjà un déficit d'environ 4 000 €.

Jean-Luc Ravanat constate que la facturation aux familles couvre à peine les factures payées au relais de Chantelouve.

Si le Sivom modifie les tarifs, les parents n'en seront avertis qu'à la rentrée scolaire. Une information aux parents doit être donnée en septembre en leur disant que le relais de Chantelouve a augmenté son prix, que le Sivom n'augmente pas en septembre mais qu'il y aura peut-être une augmentation en janvier. Ce qui laisse le temps aux élus de décider de la répercussion. Le choix est ensuite politique.

Arrivée de Jean-Louis Léon.

Thierry Cassagne suggère de ne pas répercuter l'augmentation sur les parents. Le Sivom peut prendre à sa charge les salaires des accompagnateurs.

Jean-Louis Léon souligne la demande annuelle de Chantelouve sur une augmentation des repas et le débat doit donc toujours être relancé.

Il y aurait possibilité de réflexion sur une cantine scolaire avec une liaison chaude ou froide.

Jean-Luc Ravanat pose le problème du transport scolaire.

Patrick Reynier-Poète précise que le Sivom n'a aujourd'hui pas de cantine officielle et il y a donc ramassage scolaire. S'il y a création de cantine, il y a suppression du transport.

Jean-Claude Barré demande s'il existe des subventions pour les cantines ?

Patrick Reynier-Poète répond par la négative. Les subventions possibles existent sur l'investissement et les transports.

Jean-Louis Léon sollicite la possibilité d'engager une réflexion sur la cantine. Le conseil municipal de Notre Dame de Vaulx l'a déjà évoquée. Si une cantine est créée à Notre Dame de Vaulx, seulement un tiers des enfants sera déplacé. A La Motte d'Aveillans, une cuisine centrale a été créée et les repas pourraient être livrés à Notre Dame. Une cantine à Notre Dame permettrait de garder une certaine autonomie et de négocier les tarifs avec différents prestataires

Patrick Reynier-Poète n'est pas contre la création d'une cantine, à condition de lui prouver que le coût sera inférieur à celui d'aujourd'hui. Or, il n'en est pas du tout convaincu. Il faudra du personnel supplémentaire, amortir le matériel.

Jean-Claude Barré préconise une discussion sur des chiffres précis.

Philippe Mère fait la suggestion d'accepter l'augmentation de 0,50 € le prix du repas payé à Chantelouve, de ne pas augmenter les tarifs pour les parents en septembre et d'en rediscuter pour le mois de janvier.

Sylvie Battail trouve étonnant l'augmentation du prix par le prestataire en cours d'année.

Patrick Reynier-Poète réplique que les tarifs ont toujours changé à la rentrée scolaire de septembre.

Après délibération, le comité syndical décide de proposer une augmentation de 0,50 € le prix du repas au relais de Chantelouve. Les tarifs appliqués aux parents ne sont pas augmentés en septembre et une nouvelle discussion aura lieu pour décider du changement des prix en janvier 2012.

Le comité syndical accepte de mener une réflexion sur la cantine et mandate la commission pour travailler sur ce sujet.

COMPTE-RENDU DU CONSEIL D'ECOLE

Jean-Paul Faure résume la réunion du conseil d'école du 06 juin 2011. Ont été abordés les effectifs en baisse, les travaux dans les bâtiments, la demande de matériel (télé, DVD, caméscope, vidéoprojecteur).

Georgette Tarro-Toma émet la non prise en compte par l'académie des enfants de moins de trois ans dans les effectifs. En 2012-2013, il risque d'y avoir des problèmes.

Sylvie Battail évoque la proposition du SICTDM de faire visiter l'usine d'incinération de Livet aux écoles.

Jean-Luc Ravanat fait une remarque sur les comptes-rendus des réunions du conseil d'école. Les enseignants doivent les transmettre aux élus pour validation avant de les diffuser.

Il présente le projet des maternelles. Les enseignantes souhaitent réaliser un film et veulent donc un caméscope et un vidéoprojecteur. Il faut également un écran mais il faut voir où il peut être installé. Il n'est pas très d'accord avec l'achat d'un caméscope car il risque de ne servir qu'une année.

Patrick Reynier-Poète précise que le résident du cinéma théâtre s'avère être un cinéaste et c'est certainement pour cela que Nathalie Burlat a ce projet.

Jean-Claude Barré propose d'acheter le matériel par le Sivom et de le prêter aux écoles ou de demander au cinéaste s'il peut prêter du matériel.

Georgette Tarro-Toma insiste sur l'achat de matériel de qualité, s'il doit être prêté.

Après discussion sur les diverses fonctionnalités des matériels, **Jean-Paul Faure** propose d'acheter par le Sivom deux vidéoprojecteurs (un par commune) et de les mettre à disposition des écoles.

Ce matériel pourra être utilisé par les communes et devra être disponible le soir et le week-end.

Le comité syndical accepte la proposition du Président sur l'achat de deux vidéoprojecteurs.

Jean-Paul Faure apporte des précisions quant aux désagréments dans la nouvelle école. Pour les odeurs de colle, l'entreprise a alerté son assurance qui va faire passer un expert. Pour les égouts, l'entreprise Moutin va rouvrir et regarder d'où le problème peut venir.

La classe des CP va être refaite. Les traçages dans les cours sont réalisés.

INFORMATIONS ET QUESTIONS DIVERSES

Eau

Jean-Luc Ravanat demande où en est le chantier à Fontaine Pelouze concernant le clapet anti-retour ? Le capteur de pression n'a pas l'air de fonctionner, d'après Pavelec, il faudrait le vérifier.

Le ballon faisant tampon a une petite fuite et il faudrait le changer.

Jean-Louis Léon répond que le clapet a été réparé. Le pressostat indiquait un défaut de pression causé par le clapet. Celui-ci est réparé, mais le pressostat peut être changé. L'horloge doit être modifiée afin de ne faire tourner les pompes que 20 minutes au lieu de 2 heures par semaine.

D'après les interventions réalisées, **Jean-Claude Barré** en conclut qu'il n'y a pas de 3^{ème} pompe de secours.

Il lui est répondu qu'effectivement les deux sont en place et fonctionnent en alternance.

Jean-Paul Faure fait part de l'entretien effectué par les employés au captage du Bois Rond et à Fontaine Pelouze.

Jean-Luc Ravanat informe d'un point abordé en réunion du Sigreda, le rapport sur le prix et la qualité du service (RPQS). Ce rapport est obligatoire depuis 1996. Il doit être rendu fin juin pour l'année antérieure et le maire doit le présenter à son conseil. Si les communes ne le font pas, les taxes par l'agence de l'eau vont doubler et les subventions liées à l'eau et l'assainissement risquent de diminuer dans le futur.

Il va se renseigner sur la manière de procéder pour la partie liée uniquement au Sivom.